

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-398/SG/IAM portant affectation de garde territoriaux au service de L'EDD.

n° 75-398/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSULMANS

Date de publication

5 décembre 1975

Numéro JO

n° 6 du 25/03/1975

Date du numéro

25 mars 1975

TEXTE INTÉGRAL

Les gardes territoriaux dont les noms suivent sont pour compter du 1er février 1975, affectés à la surveillance de la Centrale électrique de Djibouti et mis pour emploi à la disposition du chef de détachement de la police portuairees. Pour compter de la même date, les cinq gardes affectés à la surveillance de la Centrale EDD sont mutés à la centrale, section d'intervention.